|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS |  |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/524** | Le 28 janvier 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur  
des radiocommunications, aux** **Associés de l'UIT-R participant aux travaux  
de la Commission d'études 1 des radiocommunications  
et à la Commission spéciale chargée d'examiner  
les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:**  Commission d'études 1 des radiocommunications

– Approbation d'une nouvelle Recommandation et de deux Recommandations révisées

Gestion du spectre

Dans la Circulaire administrative CAR/301 en date du 18 octobre 2010, un projet de nouvelle Recommandation et deux projets de Recommandations révisées ont été présentés pour approbation, conformément à la Résolution UIT‑R 1-5 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 18 janvier 2011.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe à la présente Circulaire leurs titres avec les numéros qui leur sont attribués.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe  
  
Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R SM.1879 Doc. 1/BL/4

Incidence des systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne   
à haut débit sur les systèmes de radiocommunication fonctionnant   
au-dessous de 30 MHz

Recommandation UIT-R SM.329-11 Doc. 1/BL/5

Rayonnements non désirés dans le domaine des rayonnements non essentiels

Recommandation UIT-R SM.1541-3 Doc. 1/BL/6

Rayonnements non désirés dans le domaine des émissions hors bande

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_